

DATE DE PUBLICATION 12/07/2022

LA DIRECTRICE DE L'IMMOBILIER ET DES SERVICES GÉNÉRAUX

Subdélégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de pouvoirs donnée par le secrétaire général au directeur de l'immobilier et des services généraux le 18 mai 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M. Gilles VAYSSET, secrétaire général, à Mme Solange DARBÈS-PICCA, directrice de l'immobilier et des services généraux le 6 juillet 2022 ;

Délégation permanente est donnée à M. Patrick LAFOREST et à M. Stéphane KUNESCH, adjoints à la directrice de l'Immobilier et des Services généraux (DISG), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités de la direction de l'Immobilier et des Services généraux, dans la limite de 25 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à M. Bertrand KEROULLAS, chef du service Pilotage et Appuis (SPA), ou, en cas d'absence de M. Bertrand KEROULLAS, à Mme Pascale CATREVAUX, adjointe au chef du SPA, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs à l'exercice des activités du SPA et dont le montant est inférieur à 25 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à Mme Florence HUMBERT-DUBUET, chef du service de Gestion du Parc immobilier (SGPI), ou, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence HUMBERT-DUBUET, à M. Rémy CLEMENT, adjoint au chef du SGPI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Albert DUARTE, responsable du pôle Patrimoine Siège et immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;

- Mme Cécile NIRRENGARTEN, responsable du pôle Patrimoine Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Jacques MONTIBUS, responsable du pôle d'expertise technique, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Lionel PAWLAK, responsable du pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 25 000 € HT ;
- Mme Virginie ROY, directrice de programme immobilier du réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT.
- M. Lionel JACOLIN, directeur de programme immobilier du réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Hervé LELEU, adjoint au directeur de projet VALSES, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Marion LÉBOUCHER, chef de projet Ventadour, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. François CASTELAIN, adjoint au chef de projet Ventadour, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Frédéric BODET, responsable du pôle GEGR au sein du pôle patrimoine réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Serge BUSSIERE, chef de projets Siège, Centres Administratifs, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Catherine DUBOIS-SMAIL, chef de projets Siège et Immeubles périphériques, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Matthieu LE GUILLOU, chef de projet Refondation, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Pascaline DUTEIL, chef de projet Tertiaire Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Marie-Hélène FLEURENTIN, chef de projet immobilier au pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Jean-Michel MAITRE, spécialiste juridique au pôle de gestion des Actifs Immobiliers, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Carmine SPOLVERINO, chef de projets Réseau, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT

- M. Sébastien JOLY, chef de projets en charge des opérations de clos et couvert du SGL, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- Mme Caroline LOUIS, chef de projet Reconversion Raspail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;
- M. Rémy LEDOUX, responsable de la transformation numérique des espaces de travail, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPI dans la limite de 10 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, chef du service de Gestion locative (SGL) ou, en cas d'absence de Mme Christine DEVAUTOUR-LESCURE, à Mme Viviane MATHIEU, adjointe au chef du SGL, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGL, dans la limite de 25 000 € HT.

Délégation permanente est donnée à Mme Zélie GAUTHIER, chef du service de Maintenance et des Moyens généraux (S2MG) ou, en cas d'absence de Mme Zélie GAUTHIER, à Mme Anne DELAFORGE, adjointe au chef du S2MG, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation permanente est donnée à :

- M. Francis DUFOUR, responsable de la section Maintenance Immeubles et Installations Techniques (S2MG/SM2IT), et M. Jérôme SABLAYROLLES, adjoint au responsable de la section Maintenance Immeubles et Installations Techniques (S2MG/SM2IT), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG,
 - ✓ En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation est donnée à M. Jean-Pierre BELLEGUEILLE, responsable du pôle Maintenance des installations techniques Siège, et à M. Nicolas MOLHMANN, responsable Maintenance PIHPE, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité, dans la limite de 1 000 €
- M. Franck TOUATI, responsable de la section des sites Conventionnels (S2MG-SESICO) et M. Julien GAILLARD, adjoint au responsable de la section des sites Conventionnels à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT;
- MM. Julien ZENSS, Samir OUATAH, Thierry CHAUGIER, Laurent VALLET, Lotfi DERDICHE, Cédric WEBER, Nicolas JACQUEY, Abdelhakim SAIFI, Pierre CAMILLERI, responsables des Antennes Régionales Immobilières et de Moyens généraux (ARIM), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 10 000 € HT
- M. Jimmy GARCIA, responsable de la section des fonctions Support (S2MG-SEFOS), à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT ;
- M. Eric TÉ, responsable du pôle SECAFI au sein de la section des fonctions Support (S2MG-SEFOS), Mme Frédérique PAVIET, responsable du pôle de prescription et de pilotage contractuel au sein de la section S2MG-SEFOS, Mme Aude LEPELTIER, responsable du pôle Énergies et Méthodes au sein de la section S2MG-SEFOS, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 10 000 € HT ;

- ✓ En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric TÉ, délégation est donnée à Mme Audrey MAZUREK, adjointe au responsable du pôle SECAFI au sein de la section SEFOS, et à M. Guy LE NOACH, agent de maîtrise du pôle SECAFI, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du pôle Commandes et Engagements du S2MG, dans la limite de 1 000 € HT ;
- M. Michaël GIVERNE, responsable de la section Services aux Occupants (S2MG/SSAO) et M. Frédéric CHAUVE, adjoint au responsable de la section Services aux Occupants, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés de fournitures et de services relatifs aux activités du S2MG, dans la limite de 25 000 € HT ;
- ✓ En cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, délégation est donnée à M. Bruno VIEL, responsable du pôle Antenne de Support de Proximité (ASP) du CAMLV au sein de la section Services aux Occupants, et à M. Frédéric SIEMECK, responsable du pôle Antenne de Support de Proximité (ASP) du site de Paris-La Courneuve, au sein de la section Services aux Occupants, à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs à leur activité , dans la limite de 1 000 € HT ;

Délégation permanente est donnée à M. Denis BLONDÉ, chef du service de Gestion de Poitiers Hauts Montgorges (SGPHM) à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPHM, dans la limite de 25 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, délégation permanente est donnée à :

- M. Jean-Luc Le GOEDEC, responsable du pôle Activités Transversales à l'effet de signer tout document de nature à engager la Banque pour les marchés relatifs aux activités du SGPHM, dans la limite de 5 000 € HT.

Fait à Paris, le 12/07/2022

Solange DARBES-PICCA